AccueilRevenir à l'accueilCollectionPauvert, Jean-JacquesItemLettre de Jean-Jacques Pauvert à Jean Paulhan, 1959-07-07

# Lettre de Jean-Jacques Pauvert à Jean Paulhan, 1959-07-07

## Auteur: Pauvert, Jean-Jacques (1926-2014)

## **Transcription**

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

## Citer cette page

Pauvert, Jean-Jacques (1926-2014), Lettre de Jean-Jacques Pauvert à Jean Paulhan, 1959-07-07, 1959-07-07.

Société des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle).

Site *HyperPaulhan* 

Consulté le 15/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Paulhan/items/show/15042

## Information sur la lettre

Date1959-07-07 DestinatairePaulhan, Jean (1884-1968) LangueFrançais

## Informations sur l'édition numérique

Mentions légales

- Fiche: Société des Lecteurs de Jean Paulhan; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Lettre : Ayants-droit de Jean Paulhan

ÉditeurSociété des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle)

Notice créée par Équipe HyperPaulhan Notice créée le 09/04/2021 Dernière modification le 28/11/2025



COPIE

#### Tribunal de GRANDE INSTANCE de la SEINE

POLICE CORRECTIONIELLE

Assignation à PREVINU

Chambre.

# L'An mil neuf cent cinquante neuf, lampt Juillist

A la requête de Monsieur le PROGUREUR de la REPUBLIQUE près le Tribunal de GRANDE INSTANCE du département de la SZIMF, séant à PARIS, qui fait élection de domicile, en son Parquet, au Palais de Justice à PARIS.

J'si, Full Haveansant Huissier de Justice, Audiencier audit Tribural, demeurant à PARIS, au Pulsis de Justice au Bureau des Huissiers Audienciers Correctionnels, 52 Quai des Orfèvres (Entresol, Escalier D), soussigné, donné assignation à : Mr PAULHAN Jean Auguste homme de lettres

### demourant : 5 Rue des Arbnes à PARTE

A comparaître en personne les EII NEUF OCTOBRE 1959, à TREIZE Heures précises — Chambre, jugeant en l'olice Correctionnelle séant à PARIS, au Paleis de Justice pour répondre et procéder sur et aux fins d'une procédure de laqualle il résulte que l susnommé est prévenu :

d'eveir dans le département de le Seine courant 1954 en tout cas, depuie temps non prescrit sur le territoire français <u>PAUVERT</u> Jean d'avoir commis le délit d'outrages aux bonnes soeurs en publiant, vendent, offrant et distribuant ou remettant en vue de leur distribution les exemplaires du livre "Histoire d'O" ledit livre syant fait l'objet le 4 MARS 1955 d'un avis de poursuites émanant de la Commission Consultative Spéciale <u>PAUVHAN</u> Jean : de s'être rendu complice du délit d'outrages aux bonnes moeurs ci-dessus précisé, commis par PAUVHAT Jean en myant, avec connaissance, midé ou assisté ce dernier dans les faits qui ent préparé ou faciatiité l'action.

Délit prévu par les articles 119.121.125.126.127 du désret du 29 JUILLET 1939, 60 C.F

et, en outre, répondre nux réquisitions qui seront prises contrelei par Monsieur le PROCUNTUR DE LA REPUBLIQUE, d'après l'instruction à l'audience et j'ai au susnommé, parlant comme il est dit au Procès-verbal rédigé sur l'original du présent exploit, leissé copie conformément à la Loi.

COUT Sept cent wingt francs, sauf do.

Il a été employé pour la copie une feuille de pupier à 240 f.